

# SOLIDARITE ENTRE LIONS

## LA SOLIDARITE ENTRE LIONS EXISTE

### DE QUOI S'AGIT-IL ?

Le SEL est un service d'entraide et de soutien créé et géré par des LIONS au profit exclusif des LIONS et leur famille proche (conjoint, enfants et petits-enfants).

### A QUOI CELA SERT-IL ?

Le SEL a pour vocation d'apporter des conseils, des informations, une aide et un soutien à des LIONS ou leur proche rencontrant des difficultés.

Les domaines d'intervention sont :

- Conseil et informations pour obtenir des aides en cas de perte d'emploi, maladie, handicap, divorce ou autre situation complexe,
- Aide financière pour faire face aux difficultés passagères de règlements des cotisations par les membres,
- Bourse à l'emploi ou aux stages avec publication d'offres, de demandes et de mise en ligne de C.V.,
- Soutien scolaire avec la mise en place d'aide aux devoirs,
- Entraide professionnelle avec communication d'offres de service de la part d'entreprises gérées par des LIONS rencontrant des difficultés passagères (surplus de production à écouler, besoins en matières premières, etc.),
- Echange de services entre membres ayant des compétences particulières dans des domaines spécifiques (juridique, scolaire, social, etc.).

### COMMENT CA MARCHE ?

Pour accéder aux services du SEL, il suffit de :

- Se connecter sur le site [lions-france-sel.org](http://lions-france-sel.org) et de créer un compte.
- Nous vérifierons que vous êtes bien membres LIONS. Vous aurez alors accès aux diverses informations et vous pourrez également consulter ou déposer une demande ou une offre d'emploi.
- Contacter votre délégué de district à votre service :
  - Gérard COULON – [coulon.gerard.mrs@free.fr](mailto:coulon.gerard.mrs@free.fr)
  - Tel 0613704874